

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 21 janvier à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, en séance publique, s'est réuni à la salle des Gentianes à l'Omnibus, sous la Présidence de Christophe MATHEZ, Maire,

Présents : MATHEZ Christophe – GALLOIS Delphine – SAMSON Marc – BERTHET Annie - DESPREZ Alain – GENRE Annie – BONNEFOY Rôbert – JEANNEROD Françoise - GANGNERY Véronique – PAGET-BLANC Bruno – ARBEZ Isabelle – ROUSSEL Olivier – VAZ TEIXEIRA Christophe - BENOIT-GUYOD Sébastien – BEGRAND Sébastien - PHILIPPE-GRENIER Sandrine – THOREMBEY Thomas – CLERC Nicolas - AUBAS Angélique – DOUVRES Sophie – CHIEZE Blandine - CRETIN Claire – CHAVETNOIR Christelle - AUBRY Benoit (arrivé à 18h39) – LAMY Nicolas

Absents : Gilles BOURQUI (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Sandrine VAUFREY (excusée)

Secrétaire de séance : AUBAS Angélique

-----oooO\$Oooo-----

**SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT : VILLES & TERRITOIRES
« SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »**

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « *une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution* »,

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement,

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « *Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens* »,

Le Conseil Municipal de Les Rousses s'engage, à l'unanimité, à la mise en place, pour la durée du mandat municipal, d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Dans un premier temps, poursuivre la non-utilisation des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions

2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 28/01/2021
Date de dépôt en préfecture : 20/01/2021

4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics

5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Date de convocation : 14 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoir : 1

Abstention : 0

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0



Christophe MATHEZ